

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

STAMINA EUROPE (FR0011060300)

Cet OPCVM est géré par STAMINA ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En souscrivant à cet OPCVM, vous investissez dans un fonds investi à hauteur de 100% en autres OPCVM gérés ou non par Stamina Asset Management.

L'objectif de gestion de cet OPCVM est la recherche de performance sans référence à un indice, sur un horizon d'investissement d'au moins 5 ans, à travers une gestion discrétionnaire s'appuyant sur une sélection d'OPC investissant dans les marchés actions européens ou internationaux.

- Pour y parvenir, le gérant, en fonction de ses analyses quantitatives et qualitatives, sélectionne discrétionnairement des OPCVM français et européens (jusqu'à 100% de l'actif du FCP) ou des FIA français et européens (jusqu'à 30% maximum de l'actif du FCP) respectant dans ce dernier cas, les quatre critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier. L'allocation du portefeuille est la suivante : de 30 à 100% en OPC spécialisés sur les marchés des actions de l'Union européenne (toutes capitalisations boursières et tous secteurs d'activité)
- de 0 à 70% en OPC indiciels, en OPC spécialisés sur d'autres marchés actions internationales, en OPC de droit français de toutes classifications, ayant un objectif de performance absolue ou de performance en référence au marché monétaire.

La réalisation de l'objectif de gestion n'est pas corrélée à un indicateur de référence. Cependant, la performance du FCP peut être comparée a posteriori avec celle de l'indice Eurostoxx 50 dividendes réinvestis en euros (code Bloomberg : SX5T).

Des contrats financiers (tels que des futures sur indices actions) peuvent être utilisés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques action, de taux et/ou aux indices. Ils peuvent servir à couvrir le risque de change.

Le degré d'exposition du fonds au risque actions sera compris entre 0 et 130% de l'actif du fonds via les investissements en parts ou actions d'OPC et les contrats financiers.

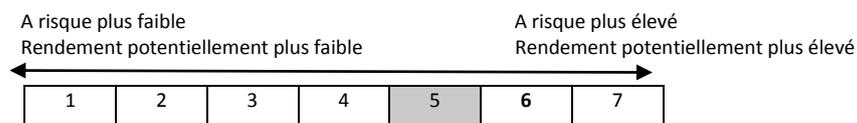
Le risque de change, accessoire sur les devises autres que celles des pays de l'Union européenne, est limité à 50% et n'est pas systématiquement couvert.

Cet OPCVM est un fonds de fonds éligible au Plan Epargne en Actions (« PEA ») et son portefeuille est investi exclusivement et en permanence en parts ou actions d'OPC eux-mêmes éligibles au PEA.

Les demandes de souscription/rachat sont reçues tous les jours jusqu'à 12 heures et exécutées quotidiennement, selon les modalités précisées dans le prospectus.

Le FCP capitalise ses sommes distribuables. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée.

Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le niveau de risque de niveau 5 déterminé pour ce fonds reflète l'exposition significative aux marchés actions sur lequel le fonds investit ainsi que la surexposition qu'il peut avoir sur ces mêmes marchés.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque crédit : le risque de crédit est lié au risque de dégradation de la notation d'un émetteur dont la situation peut se détériorer. Par conséquent, la valeur liquidative du FCP peut baisser.

Impact des produits dérivés : la possibilité pour le portefeuille d'investir dans des produits dérivés (futures, options, swaps, etc...) l'expose à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre. Ainsi, le portefeuille peut s'exposer à des variations de volatilité du marché ou de certains segments du marché.

Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

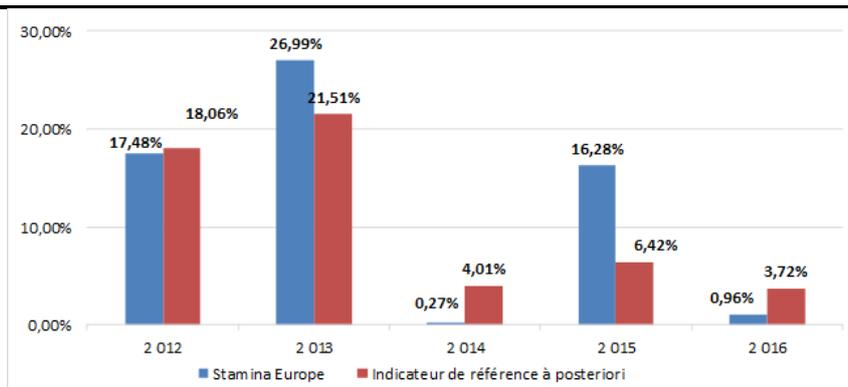
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|---|
| Frais d'entrée | 5% |
| Frais de sortie | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie | |
| Frais prélevés par le fonds sur une année | |
| Frais courants | 3,45 %* |
| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Une commission de surperformance de 15% est appliquée sur la différence positive entre la performance du FCP (nette des frais de gestion fixes) et la performance de l'indicateur de référence a posteriori Eurostoxx 50 dividendes réinvestis en Euros |
| | Une commission de surperformance de 0,11% a été prélevée au titre de l'exercice clos en juin 2017. |

* Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2017. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Il est possible qu'à l'avenir le montant prélevé soit inférieur.
Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.stamina-am.com.

PERFORMANCES PASSES



A compter du 28/06/2017, la société de gestion a décidé de changer la méthodologie de calcul des frais de gestion indirects et des frais de gestion variables. Pour de plus amples informations, il convient de se reporter à la partie prospectus du FCP.

Le FCP a changé de dénomination le 18 décembre 2015 : STAMINA EUROPE en remplacement de PRIMONIAL EUROPE ACTIONS.

Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annuelles sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

L'OPCVM a été créé le 06/07/2011. La devise de référence est l'euro (EUR)

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le DICI et le prospectus du FCP ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : STAMINA ASSET MANAGEMENT, 19 avenue de Suffren, 75007 Paris.

Modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative peut être consultée auprès de Stamina Asset Management, 19 avenue de Suffren - 75007 Paris.

Fiscalité : L'OPCVM est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA). Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Rémunération : L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par la société de gestion au regard de différents critères en ce compris les performances financières de la société de gestion au titre de l'année écoulée. Pour toute information complémentaire, vous pouvez adresser votre demande à cci_am@primonial.fr.

La responsabilité de STAMINA ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Stamina Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/12/2017.